

Rapports de comités

Peut-être pourrions-nous recourir au consentement unanime, s'il n'est pas possible d'obtenir la présence des personnes concernées.

M. le Président: Je voudrais signaler à la Chambre que la présidence a été informée de l'existence de ce rapport, conformément aux principes de courtoisie qui prévalent ici.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il me semble que le co-président du comité, le député de York-Centre (M. Kaplan) préférerait proposer la motion lui-même. Je crois savoir qu'il a l'intention de le faire demain. Je peux m'en assurer et nous pourrions alors envisager la meilleure façon de procéder dans cette affaire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, puisqu'il doit y avoir consultation, s'il faut le consentement unanime dans cette affaire, nous sommes disposés à répondre favorablement à toute demande.

M. le Président: Je remercie les députés. Peut-être pourrait-on donner quelques indications plus tard à la présidence. Si tout le monde est d'accord, je prendrai les dispositions nécessaires.

M. Fennell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais présenter mes excuses à la Chambre. Je dois présenter le rapport d'un comité de sélection concernant le Comité sur la garde d'enfants. Je demande que du consentement unanime, on revienne à la présentation des rapports de comité.

M. le Président: La motion est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée.

* * *

[Français]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 68^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le soixante-huitième rapport du Comité permanent de sélection.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LA DÉSIGNATION DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, cette pétition est intitulée: «Sauvons la Rouge». C'est l'une des nombreuses pétitions que j'ai présentées à la Chambre au sujet de la préservation du réseau de la Vallée de la Rouge à Scarborough.

Les requérants se sont joints à des milliers de volontaires pour affirmer que la vallée de la Rivière Rouge à Scarborough constitue une région naturelle privilégiée et unique, et qu'il est dans l'intérêt national de protéger la nature et la faune de cette région, qui sont menacées.

Les requérants s'unissent au Conseil municipal de Scarborough, au ministre fédéral de l'Environnement (M. McMillan) au mouvement en faveur du réseau de la Vallée de la Rouge et à la coalition des associations communautaires de Scarborough pour que l'on sauve la vallée en lui donnant le statut de terre du patrimoine du Canada ou de parc provincial.

ON S'OPPOSE À L'IMPOSITION DE FRAIS DE STATIONNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de résidents de la ville de Winnipeg, et en particulier de plusieurs employés du Centre de recherche en agriculture. Les requérants demandent réparation au ministère de l'Agriculture. Ils se plaignent d'avoir été traités de façon injuste à cause des frais élevés qu'ils doivent acquitter pour stationner leurs véhicules dans les installations du Centre de recherche en agriculture, alors que dans d'autres établissements fédéraux de la région de Winnipeg, en particulier à ceux de Revenu Canada, les employés ne sont pas tenus de payer des frais analogues.

Les requérants demandent humblement que leurs doléances soient prises en considération par la Chambre et par le gouvernement. Je présente cette pétition en leurs noms.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, aux termes de l'article 106 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de certaines personnes de ma circonscription, qui s'inquiètent des menaces que fait peser l'Accord de libre-échange sur la souveraineté du Canada. Elles affirment que le gouvernement fédéral n'a pas reçu de la population canadienne le mandat de négocier un accord de libre-échange, ni, à plus forte raison, de l'adopter. A leur avis, l'Accord de libre-échange limite sérieusement les possibilités, pour notre pays, d'envisager les programmes économiques, sociaux et culturels que souhaitent les Canadiens.

Elles demandent que la question de l'Accord de libre-échange fasse l'objet d'un débat national au Canada et que celui-ci se déroule à l'occasion d'une élection générale, laquelle doit être préalable à toute signature de l'Accord.

M. McDermid: L'Accord est déjà signé.

M. Riis: Il a été signé par le gouvernement, qui a ainsi engagé le Canada avant l'élection.

LE RETRAIT DU PROJET DE LOI SUR LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition émanant d'un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique, conformément à l'article 106. Ces personnes estiment que les familles canadiennes ont besoin de services de garde abordables et de haute qualité. Elles rappellent que pour mettre ces services à la disposition de familles canadiennes, le gouvernement doit, comme on l'a dit à maintes reprises, déposer un projet de loi exposant des objectifs nationaux et proposant des solutions appropriées pour la mise en oeuvre d'un régime global et sans but lucratif de garde d'enfants, dont toutes les familles pourront se prévaloir.